Objekttyp: **BackMatter**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **25 (1953-1954)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EXTRAIT DES STATUTS
de la société des Etudes de Lettres

Art. 3. — L'association « Les Etudes de Lettres » a pour but de soutenir et d'encourager dans le canton de Vaud l'étude de toutes les sciences et disciplines qui figurent ou pourraient figurer au programme de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

Art. 4. — Elle se propose notamment :

a) de s'intéresser à l'activité de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ;

b) de grouper et d'aider, dans la mesure de ses moyens, ceux qui s'intéressent ou se livrent aux études de lettres ;

c) de s'entremettre le cas échéant pour leur rendre plus accessibles les ressources de tout ordre que le canton leur offre déjà et de favoriser le développement de ces ressources ;

d) d'organiser des colloques entre les membres de l'association, ainsi que des conférences ;

e) de constituer une bibliothèque à l'usage des membres.

Tous les étudiants de l'Université et de la Faculté de Théologie libre, les anciens étudiants et les auditeurs de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, ainsi que les professeurs de l'Université et les membres du Corps enseignant secondaire, peuvent faire partie de l'association sur leur simple demande.

Toute autre personne peut y entrer sur présentation de deux membres.

La finance d'entrée est actuellement fixée à 2 francs et la cotisation annuelle à 6 francs.

Peuvent devenir *membres à vie :*

a) les étudiants de la Faculté des Lettres qui versent, en une fois, une somme de 50 francs ;

b) les anciens étudiants de la Faculté des Lettres qui, dans les cinq ans après leur sortie de l'Université, versent, en une fois, une somme de 75 francs ;

c) les personnes qui versent, en une fois, une somme de 100 francs.

Lausanne Maupas 7 Tél. 24 13 90

Qui imprimera votre thèse ?

Nous avons l'habitude de ce genre de travail
et vous aiderons
à lui donner la meilleure présentation.

Demandez-nous un devis et une page-type.

Fawer & Favre S.A. *imprimeurs*